

ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AP_2024_0406
Arrêté Permanent

8. Domaines de compétences par thèmes
8.3 Voirie

Numérotation de voirie rue Guerry

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.2213-28,
VU le Code de la route,
VU l'arrêté n°AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,
VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,
VU la demande de Monsieur LALANDE Bernard en date du 25 juillet 2024,
VU la nécessité pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin de mener une action de dénomination et de numérotation des voies, il est nécessaire de donner un numéro de voirie aux parcelles 173 BM 657, 173 BM 658, 173 BM 659 de la rue Guerry.

ARRETE

ARTICLE 1 – Il convient d'attribuer le numéro aux parcelles concernées comme suit :

- Parcelle 173 BM 657: le numéro 43 rue Guerry –Équeurdreville-Hainneville–50120 Cherbourg-en-Cotentin ;
- Parcelle 173 BM 658 : le numéro 43a rue Guerry –Équeurdreville-Hainneville–50120 Cherbourg-en-Cotentin ;
- Parcelle 173 BM 659 : le numéro 43b rue Guerry –Équeurdreville-Hainneville–50120 Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

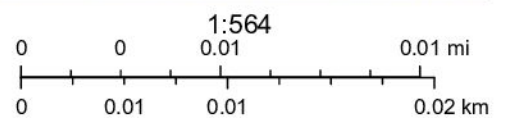
Fait à Cherbourg-en-Cotentin,
Pour le Maire et par délégation, le Maire adjoint
Patrice Martin

Numérotation de voirie rue Guerry

Publié le 15/10/2024



24/09/2024 15:54:02



Le Colentin